



COMMUNE DE FARGES

PROCÈS-VERBAL

Conseil Municipal n° 40 - Séance du 08 juillet 2024

Celui-ci s'est réuni au Chalet de Pré Bouillet, Route du Col du Sac, 01550 Farges, après convocation envoyée le 3 juillet 2024, sous la Présidence de Monique GRAZIOTTI, Maire.

Présents : GRAZIOTTI Monique – LUCK Guillaume – ZEIGER Véronique - BESTMANN Patrick - DEFUIDE Dorianne - DIEUDE Benjamin - EWERT Birgit - ROUAULT Steven - CHASSAGNE Huguette

Excusés : BILLON-BRUYAT Raphaël (pouvoir à Monique GRAZIOTTI) - BADANO Vanessa - BERGES Sébastien

Absents : LEVEUGLE Isabelle

1. CONSEIL MUNICIPAL :

Ouverture de la séance à 19h05.

Désignation du secrétaire de séance : BESTMANN Patrick

Procès-verbal N° 39 : **Accepté à l'unanimité**

2. Communauté d'agglomération du Pays de Gex : les comptes rendus des réunions sont disponibles sur le site de la CAPG et au secrétariat de la Mairie.

3. URBANISME : ont été reçues les demandes d'urbanisme :

DP : MOUNOUD Laurent, CHAMOT Romain, EDF ENR pour BESTMANN Patrick, RYBCZYNSKI Laura, COLLET Cédric

4. DÉLIBÉRATIONS :

- **Délibérations n° DEL2024-41 : Autorisation pour l'attribution du marché de travaux de rénovation énergétique de la mairie**

Le cabinet d'architecte ATELIER B élabore actuellement le dossier de consultation pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie. Après avoir lancé l'appel d'offre et afin de pouvoir débiter les travaux au plus tôt, il est demandé au Conseil Municipal, en complément de la délibération n° DEL300620-35 du 30 juin 2020, d'autoriser Madame la Maire à attribuer les lots du marché.

Accepté à l'unanimité

- **Délibérations n° DEL2024-42 : Ain Habitat : demande de garantie d'emprunt pour les futurs logements sociaux Rue Pierre Malfant**

Lecture est faite à l'Assemblée du courrier du 30 mai 2024 de Monsieur Alexis Martinez, Directeur Général de la coopérative HLM AIN HABITAT, sollicitant la garantie définitive à hauteur de 50 % du prêt PLSA à souscrire auprès de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes, destiné à concourir à l'opération de construction de 7 logements en location-accession situés Rue Pierre Malfant.

Accepté à l'unanimité

- **Délibérations n° DEL2024-43 : Parc Naturel Régional du Haut Jura : retrait dès 2026**

La commune de Farges est membre du syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Haut Jura, étant incluse pour partie dans son périmètre. La nouvelle charte du PNR du Haut Jura, qui conduit au renouvellement de la labellisation, est en cours d'élaboration pour les années 2026 à 2041. La révision de la charte donne l'opportunité à la commune de Farges d'émettre son souhait de ne pas renouveler son adhésion au périmètre du PNR.

Votes : pour 9 – 1 abstention, accepté à la majorité

- **Délibération n° DEL2024-44 et DEL2024-45 : Concessions du cimetière**

La concession double au columbarium au nom de Girard est annulée ; le solde de la durée est reporté sur une concession de 4 emplacements, dès ce jour.

Il est demandé à l'assemblée, en complément à la délibération du 7 novembre 2023 d'ajouter la gratuité des concessions pour les enfants. Après discussion, il est arrêté que cette gratuité sera en vigueur jusqu'à l'âge de 12 ans. Les superpositions pouvant intervenir après l'achat de ladite concession seront payantes pour les personnes plus âgées.

Les tarifs 2024 des concessions en général sont reconduit pour 2025.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibérations n° DEL2024-46 : Modification des statuts du SIEA**

Dans le cadre du Schéma directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques (SDIRVE), le SIEA se voit contraint de modifier ses statuts afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, des collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA. Il est donc demandé d'approuver la modification de ces statuts.

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibérations n° DEL2024-47 : Validation du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques (SDIRVE)**

Le SIEA a été sollicité dans le cadre de la réalisation du SDIRVE, qui définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic transit. Il permettra ainsi d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures et de bénéficier d'une réfaction accordée par ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharge au réseau électrique. Il est donc demandé au Conseil Municipal de signer une convention de prestation de service avec le SIEA afin de répondre aux besoins sur le territoire de la commune.

Accepté à l'unanimité

DIVERS :

- ❖ Schéma directeur des pistes cyclables est en cours d'arrêt par la CAPG. La commune doit valider les tracés retenus. À noter que la piste cyclable pour le tronçon Farges – Ecorans sera pris en charge par lesdits services. Une réunion d'information avec les propriétaires fonciers concernés sera organisée en septembre.
Les membres du conseil municipal sont invités à faire remonter leurs observations sur le projet en général avant le 15 août. Une réponse doit parvenir aux services de la CAPG début septembre.
- ❖ Demande à la CAPG de nouveaux emplacements réservés : Dans le cadre de la révision du PLUiH, la CAPG devrait insérer, avant cette date, différents emplacements réservés du zonage de la commune de Farges. Ils sont présentés en séance.
- ❖ Box médicale : Après avoir reçu la société « Box-santé – TESSAN » un sondage auprès des fargeois a été fait le 30 juin lors du 1^{er} tour des élections législatives. La majorité d'entre eux préfère, en l'absence de médecins, l'installation de cette formule de visite médicale en visio. Une demande de mutualisation est faite auprès des communes voisines. La décision de faisabilité sera prise au conseil d'octobre, en fonction de l'arrivée, ou non, de médecins remplaçants des Docteurs MOGENET ou IMHOOS.
- ❖ Opération brioches de l'ADAPEI : les dates 14 au 20 octobre sont retenues par l'Association. Il sera proposé aux associations d'organiser cette vente ; en cas de refus, une subvention sera versée à l'ADAPEI.
- ❖ La Maire fait part des remerciements de plusieurs fargeois pour l'entretien du village. Elle y associe également les services administratif et social.

Heure de fin : 20h03

**Le secrétaire de séance,
Patrick BESTMANN**

**La Maire,
Monique GRAZIOTTI**